

COMMUNE DE LONAY



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

De la séance ordinaire du Conseil communal
Du mardi 3 décembre 2024

Présidence : Monsieur Grégoire GALLAND

Conseillers présents pour les votes : 40 + 1 (Président)

Le Conseil Communal informe :

1. Qu'en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)
2. Après avoir entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier les préavis
3. Considérant que les objets ont été portés à l'ordre du jour

Décide :

- D'accepter le préavis n° 13/2024 : Budget 2025

Vote pour le préavis :

OUI : 35 voix NON : 0 voix ABSTENTIONS : 5 voix

- D'accepter le préavis n° 14/2024 : Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires

Vote pour le préavis :

OUI : 39 voix NON : 0 voix ABSTENTION : 1 voix

- D'accepter le préavis n° 15/2024 : Statuts de l'Organisation régionale de Protection civile du District de Morges

OUI : 40 voix NON : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

- D'accepter le préavis n° 12/2024 : Activation de la parcelle n° 845 pour un montant de CHF 5'100'000,-

OUI : 33 voix NON : 2 voix ABSTENTIONS : 5 voix

Le Président
Grégoire GALLAND



Le Secrétaire
Georges DURAND